

TOUT SAVOIR SUR LE CLASSEMENT DES MEUBLÉS



INNOVATION & DÉVELOPPEMENT TOURISME, l'association au service des Offices de Tourisme et des territoires de Haute-Savoie

Fédérer & Animer

Former & Professionnaliser



Innover & Développer



SSERVICE



Qualification de l'offre touristique : classement des meublés de tourisme, Tourisme & Handicap, Accueil Vélo, RSE pour les OT. Animation du réseau des Offices de Tourisme & territoires de Haute-Savoie



pour les OT

Margue Destination d'Excellence



Organisme de formation certifié

Qualiopi

Conseil & innovation,
assistance juridique, fiscale
et sociale, projets innovants, partenariats

OTRE EQUIP





Laure RUIN-FROBERT
Assistante Administrative

A VOTRE ECOUTE! qualification@idt-hautesavoie.com 04 50 45 95 54



Claire AUDOYER
Chargée de mission



Faustine VERNAY
Chargée de mission



Cécile SOCQUET

Chargée de mission

7 bonnes raisons de travailler avec nous

EXPERTISE

Agréé par l'AFNOR depuis plus de 10 ans.

Plus de 18 000 meublés classés partout en Haute-Savoie.

PROXIMITÉ

Un accueil dans nos locaux ou par téléphone pour répondre à toutes vos questions.



ADAPTABILITÉ

Besoin de modifier votre rendez-vous, une contrainte de dernière minute... une solution sera apportée par notre équipe.

RAPIDITE

Un dossier de classement envoyé sous une semaine maximum si le classement est acté.

VEILLE / LOBBYING

Un suivi des évolutions législatives et des tendance du marché de la location.

Défense du classement des meublés auprès des institutions.

MISE EN RESEAU

Lien avec les institutionnels et les sociaux professionnels du tourisme.

Orientation vers des personnes ressources pour vous soutenir dans votre activité.

CONSEIL

Renseignement sur les démarches administratives obligatoires, la fiscalité des meublés. la commercialisation.

Des services complémentaires





Valorisez vos atouts auprès des cyclistes et des personnes en situation de handicap

I&D Tourisme, évaluateur unique en Haute-Savoie.



Soutient le tourisme à vélo et le tourisme pour tous par le déploiement de ces marques en Haute-Savoie.



Des offres de formations pour les hébergeurs : fiscalité, commercialisation, politique tarifaire, décoration d'intérieur, avis clients...

Le classement, une démarche qualité

133 critères nationaux définis par Atout France

Le classement s'obtient en atteignant le nombre de points obligatoires et optionnels requis pour la catégorie d'étoiles demandée.

Votre classement est valable 5 ans









Une propreté irréprochable



Un logement bien équipé & harmonieux



Un service de qualité pour toutes les clientèles



Le respect de la planète même en vacances

UN NOMBRE D'ÉTOILES EN COHÉRENCE AVEC LE STANDING DU MEUBLÉ











Le classement, une démarche avantageuse

	MEUBLE C	MEUBLE NON CLASSÉ		
Choix fiscal	cal Micro-BIC Réel simplifié		Micro-BIC et Réel simplifié	
Taxe de séjour	Fixe entre entre 0,80€ et 3,30€ en fonction du nombre d'étoiles	Fixe entre entre 0,80€ et 3,30€ en fonction du nombre d'étoiles	Entre 1 et 5% du prix de la nuitée par personne	
Impôt sur le revenu	50% d'abattement pour un chiffre d'affaires inférieur à 77 700€	Coût du classement déductible au titre des charges	Pour le micro-BIC : 30% d'abattement pour un chiffre d'affaires inférieur à 15 000€	
CFE (Contribution foncière des entreprises)	Exonération (pour les résidences personnelles et selon les collectivités)	Exonération (pour les résidences personnelles et selon les collectivités)	Redevable	
Cotisations sociales (revenus locatifs supérieurs à 23 000€)	URSAFF: (Revenus locatif X 47,5%) X 13% SSI: Revenus locatif X 6%	URSAFF: (Revenus locatif X 47,5%) X 40% SSI: Revenus locatif X 22%		

UN COÛT VALABLE 5 ANS*

Type de demande Première demande	1 pièce 175€ TTC Soit 35€ TTC/an	2 pièces 190€ TTC Soit 38€ TTC/an	3 pièces 230€ TTC Soit 46€ TTC/an	4 pièces 255€ TTC Soit 51€ TTC/an	5/6 pièces 310€ TTC Soit 62€ TTC/an	7 pièces et plus 340€ TTC Soit 68€ TTC/an
Renouvellement et/ou meublés ou plus et/ou adhérent à un office de tourisme	1606 TTC	170€ TTC Soit 34€ TTC/an	210€ TTC Soit 42€ TTC/an	230€ TTC Soit 46€ TTC/an	280€ TTC Soit 56€ TTC/an	310€ TTC Soit 62€ TTC/an

^{*} Le coût du classement est payable en une fois pour 5 ans.

Comment calculer le nombre de pièces?

- **Sont comptabilisées** : Toutes les pièces d'habitation situées à l'intérieur du logement, séparées des autres pièces par des cloisons fixes, sans restriction de surface, dont la hauteur sous plafond est supérieure à 1,80m.
- **Ne sont pas comptabilisées** : Les salles de bain, toilettes, pièces de services (buanderie, cave, grenier, cellier, ski room, ou garage) et les pièces qui ne disposent pas d'une hauteur sous plafond de minimum de 1,80m.

UN COÛT RAPIDEMENT AMORTI

MONTAGNE	Prix moyen nuit 2 pièces / 4 personnes 177 €	Revenus locatifs annuel (5 semaines soit 35 jours par an) 6195 €	Part du coût du classement dans les revenus locatifs annuels 0,61 %
CAMPAGNE	143 €	5005€	0,75 %
VILLE	200 €	7000 €	0.54 %

Faîtes classer votre logement



ENVOYEZ VOTRE DEMANDE DE

CLASSEMENT

Remplissez la demande de classement en ligne sur www.idt-hautesavoie.com.

Réglez, en amont de la prise de rendez-vous, le montant de la visite par virement ou par chèque.



PRENEZ RENDEZ-VOUS POUR LA VISITE

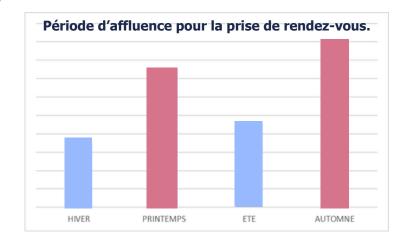
Anticipez la prise de rendez-vous en fonction de la période d'affluence. La date de visite de classement est convenue par téléphone ou par mail en fonction de nos disponibilités respectives.



PRÉPAREZ LA VISITE DE CLASSEMENT

Un agent de classement vient dans votre meublé effectuer la visite de contrôle des 133 critères de classement définis par **Atout France.**

La visite se fait dans un hébergement non occupé et dans les mêmes conditions qu'à l'arrivée d'un locataire.



Vous ne pouvez pas être présent le jour de la visite?

Faites appel à un système de boîte à clés



RECEVEZ VOTRE DÉCISION DE CLASSEMENT

Votre décision de classement est actée le jourmême si le classement est validé. Le dossier est transmis par mail sous une semaine.

Le propriétaire dispose alors de 15 jours pour accepter ou refuser la proposition de classement (article D.342-4 du Code du Tourisme).

Des points de mise en conformité sont demandés?



Vous avez 15 jours

Les démarches administratives de la location

LES DÉMARCHES OBLIGATOIRES POUR TOUS LES MEUBLÉS : CLASSÉS ET NON CLASSÉS !

Faites votre déclaration à l'aide du Cerfa N°14004*04 « **Déclaration en mairie des Meublés de Tourisme** » (art. L.342-1-1 et D.324-1-1 du code du tourisme). Ce formulaire peut être complété en ligne sur www.service-public.fr/mademarche/HebergementTourisme ou **www.declaloc.fr** en fonction des communes. **A partir de mai 2026**, tous les meublés de tourisme commercialisés devront avoir **obtenu un numéro d'enregistrement** délivré par la collectivité (Loi du 19 novembre 2024 visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme).

DÉCLAREZ VOTRE MEUBLÉ AUPRÈS DE LA COLLECTIVITÉ

DÉCLAREZ VOTRE ACTIVITÉ
AUPRÈS DU GUICHET DES
FORMALITÉS DES ENTREPRISES

Lorsque vous débutez une activité de loueur en meublé non professionnel ou professionnel (LMNP ou LMP), pour votre **résidence principale ou secondaire**, vous devez, dans les quinze premiers jours qui suivent le début de votre activité, souscrire une déclaration de création d'entreprise (pour les LMP) ou de début d'activité (pour les LMNP) afin **d'obtenir un numéro SIRET: www.inpi.fr**

La Loi du 19 novembre 2024 visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme, oblige tous **nouveaux meublés** de tourisme situés en **zone tendue** et soumis à autorisation de **changement d'usage** à attester d'un **DPE classé a minima en catégorie F en 2025 et E en 2028.** À partir de 2034, tous les meublés de tourisme actuels et futurs

ANTICIPER VOTRE DPE

PRÉCISEZ DANS VOS ANNONCES SI VOUS ÊTES UN PARTICULIER OU UN PROFESSIONNEL

devront être classés entre A et D.

Depuis le 1er janvier 2021, chaque opérateur qui publie une offre de location meublée touristique doit mentionner si elle émane d'un particulier ou d'un professionnel au sens de l'article 155 du Code Général des Impôts (Décret n° 2020-1585 du 14 décembre 2020 relatif aux informations obligatoires pour toute offre de location en meublé de tourisme).

Les hébergements tels que les chambres d'hôtes, meublés de tourisme ainsi que les hôtels, résidences de tourisme ou encore les campings sont soumis au paiement des droits d'auteur lorsque des diffusions musicales et/ou audiovisuelles sont proposées; www.sacem.fr.

CONTACTEZ LA



DES DÉMARCHES COMPLÉMENTAIRES OPTIONNELLES



Achetez votre panonceau.



Adhérez gratuitement à l'Agence Nationale pour les Chèque vacances : www.ancv.com.

NOS PARTENAIRES POUR BOOSTER LA LOCATION DE VOTRE MEUBLÉ



www.gites-de-france-haute-savoie.com 04 50 10 10 10 accueil@gites-de-france-haute-savoie.com



www.combloux.com/louer-son-bien 04 50 58 61 88 clubproprietaires@combloux.com

38 Offices de Tourisme en Haute-Savoie assurent la
promotion de la destination et
de votre logement.



reservation.lescarroz.com 04 50 90 33 21 labelqualitehebergement@lescarroz.com



CONTACTEZ-NOUS!

On sappelle?
04 50 45 95 54

On sécrit?

qualification@idt-hautesavoie.com

On se rencontre?
20 avenue du Parmelan
74000 Annecy





idt-hautesavoie.com



@InnovationDeveloppementTourisme



Innovation & Développement Tourisme, Haute Savoie



idt74_tourisme

